

Communiqué de presse 31 Mars 2021 (14 h 45.)
Information réglementée

Sujet:

***Explication complémentaire du communiqué de presse dd. 31/03/2021 (7h45) avec pour thème
«Miko transfère son département d'emballage plastique à Paccor»***

Comme déjà rendu public lors de la publication des résultats annuels de Miko pour l'exercice 2020, les chiffres clés du département emballages plastiques représentent un chiffre d'affaires de 107,3 millions d'euros et un EBITDA de 18,4 millions d'euros.

Le prix d'acquisition convenu dans le cadre de la transaction a été déterminé sur la base de multiples standards de marché sur l'EBITDA réalisé par la division emballages plastiques, résultant en une Valeur d'Entreprise d'environ 110 millions d'euros.

Si l'opération proposée est approuvée par les autorités de concurrence compétentes, la position de trésorerie nette de Miko NV augmentera d'un montant similaire.

Étant donné que la conclusion de la transaction proposée dans le cadre du transfert de la division emballages plastiques («Miko Pac») est toujours soumise à l'approbation des autorités de concurrence compétentes (comme déjà communiqué), le conseil d'administration de Miko NV n'a pas encore pris une décision finale concernant l'utilisation spécifique du prix d'acquisition à recevoir par Miko NV. Il va sans dire, cependant, que les futurs investissements nécessaires dans le département service café recevront (continueront de) l'attention nécessaire.